

## Indicateurs de suivi du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS)

Auteur : Insee

La moindre pauvreté monétaire en Bretagne va de pair avec l'inclusion sociale. La Bretagne se situe à ce titre dans une situation plutôt favorable. Toutefois, les situations ne sont pas homogènes pour chacun des départements bretons. Le moindre accès aux droits, aux biens essentiels et aux soins, la précarité sur le marché du travail et les difficultés de logement compromettent l'inclusion sociale, s'imbriquent fortement et peuvent se conjuguer. Identifier les fragilités des départements permet d'y adapter les politiques sociales déclinées dans le cadre du Plan Pluriannuel contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale (PPPIS). Les problématiques de réduction des inégalités et d'amélioration de la situation des travailleurs modestes se placent ainsi au cœur des objectifs du PPPIS (*encadré*).

### Moins de situations de pauvreté en Bretagne parmi les populations les plus fragiles

En Bretagne, le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants s'établit à 13,4 % (*figure 1*). Sans prélèvements directs et prestations sociales, il serait plus élevé de 10,3 points. La politique sociale, par ces effets redistributifs, réduit ainsi les inégalités de revenus. Cette réduction est accentuée parmi les enfants. L'effet de ces transferts (-11,9 points) est proche de celui de la France métropolitaine (-12,8 points). En 2014, en Bretagne, 14,8 % des enfants de moins de 18 ans vivent ainsi dans un ménage pauvre. Cette part est la plus faible de toutes les régions métropolitaines et est inférieure de 7 points à la moyenne nationale. Sans prise en compte des prestations sociales et impôts, la proportion d'enfants pauvres s'élèverait à 26,7 % en Bretagne et 34,4 % en France métropolitaine. Bien que l'Ille-et-Vilaine et le Finistère présentent à ce titre une situation plus favorable que les Côtes-d'Armor et le Morbihan, les écarts entre départements bretons sont de faible ampleur. Ils figurent ainsi tous les quatre parmi les 15 départements métropolitains les moins touchés par la pauvreté, que ce soit globalement, au sein des familles avec enfants ou parmi les enfants.

Dans la région, 8,9 % des ménages déclarant principalement des revenus d'activité en 2014 se situent sous le seuil de pauvreté. Les Pays de la Loire (8,7 %) et la Bretagne

présentent les proportions régionales les moins élevées, inférieures de 2 points au niveau métropolitain. Là aussi, l'Ille-et-Vilaine et le Finistère se distinguent quelque peu en présentant des taux de pauvreté parmi les ménages actifs légèrement inférieurs à ceux des Côtes-d'Armor et du Morbihan.

Outre le taux de pauvreté, une autre manière d'appréhender la situation des personnes pauvres consiste à rapporter leur niveau de vie médian au seuil de pauvreté. Plus l'écart est grand, plus la pauvreté est considérée comme intense. En Bretagne, le niveau de vie médian des personnes pauvres est ainsi inférieur de 19 % au seuil de pauvreté. La pauvreté parmi les bénéficiaires de minima sociaux s'avère plus intense (22 %), et le serait encore davantage sans les aides qu'ils perçoivent. Cette intensité varie peu selon les régions (de 21 à 24 %) et d'un département breton à l'autre.

### Un marché du travail favorable en Bretagne, mais des disparités entre départements

En Bretagne, le taux de chômage s'établit à 7,4 % de la population active au 4<sup>e</sup> trimestre 2017. Il est nettement inférieur au niveau national (8,9 % en France métropolitaine) et parmi les plus faibles des régions françaises, après les Pays de la Loire. Les demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C à Pôle emploi représentent 12,9 % de la population en âge de travailler en Bretagne en 2016. Parmi ces demandeurs d'emploi, un peu moins de la moitié (46 %) sont inscrits sur les listes depuis un an ou plus. La Bretagne se différencie peu du niveau métropolitain de ce point de vue.

Au regard de ces indicateurs de suivi du PPPIS, l'Ille-et-Vilaine bénéficie d'une situation quant au marché du travail nettement plus favorable que les Côtes-d'Armor et le Morbihan. Le Finistère se situe en position intermédiaire, proche de la moyenne régionale.

Favoriser l'accès à un emploi durable à la suite d'un emploi de transition en contrat aidé constitue l'un des objectifs prioritaires du PPPIS. En Bretagne en 2015, un peu plus de la moitié (52 %) des bénéficiaires d'un contrat d'initiative emploi déployé dans le secteur marchand ont obtenu ensuite un emploi durable. Dans le secteur non marchand, les effets s'avèrent moins forts :

### PPPIS

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) a été adopté le 21 janvier 2013. Il est quinquennal et met en avant 69 mesures relatives à différentes thématiques : accès aux droits et aux biens essentiels, emploi, travail et formation professionnelle, logement/hébergement, santé, accès aux soins, familles, enfance, réussite éducative, inclusion bancaire et lutte contre le surendettement, gouvernance des politiques de solidarité.

Le tableau de bord repose sur une série d'indicateurs de suivi retenus par un groupe national associant l'Insee, la Drees et les DRJSCS<sup>1</sup>. Ils sont déclinés aux niveaux national, régional et départemental.

1- cf. Rapport du groupe de travail DREES/INSEE/DRJSCS sur les indicateurs locaux de suivi du PPPIS (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1381124>)

dans un quart des cas, les contrats d'accompagnement ont débouché sur un emploi. Par ailleurs, ces résultats sont proches de ceux enregistrés au niveau national, aussi bien dans le marchand que dans le non marchand.

### Logement : la Bretagne moins exposée aux situations extrêmes

En Bretagne, la moitié des ménages percevant une aide au logement consacrée en 2016 plus de 18 % de son budget pour se loger. Ce taux d'effort médian est proche du niveau métropolitain et varie très peu entre départements de la région. Facteur décisif d'inclusion ou d'exclusion sociale, le logement peut engendrer de grandes difficultés financières pour les ménages modestes.

Dans la région, 46 % des dossiers de surendettement déposés en 2017 portent ainsi sur des impayés d'énergie (électricité, gaz, chauffage, eau), contre 40 % en France. Cette part atteint 48 % en Ille-et-Vilaine et est un peu moins marquée (43 %) dans le Finistère.

Deux situations d'extrême précarité font également l'objet d'une attention particulière dans le cadre du PPPIS : l'expulsion locative et le retour dans un logement ordinaire des personnes accueillies en centre d'hébergement. En Bretagne, 6,7 décisions d'expulsions locatives sont prononcées

## 1 Tableau de bord des indicateurs de suivi du PPPIS en Bretagne

		Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métropolitaine
Pauvreté, accès aux droits et aux biens essentiels	Taux de pauvreté monétaire à 60 % en 2014 (en %)	11,7	10,4	10,5	11,2	10,8	14,7
	Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants en 2014 avant impact socio-fiscal (en %)	26,0	22,9	22,2	25,0	23,7	30,6
	Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants en 2014 après impact socio-fiscal (en %)	14,9	12,6	12,6	14,5	13,4	19,5
	Taux de pauvreté des enfants en 2014 avant impact socio-fiscal (en %)	29,4	25,9	25,0	28,2	26,7	34,4
	Taux de pauvreté des enfants en 2014 après impact socio-fiscal (en %)	16,5	13,9	13,9	16,0	14,8	21,6
	Part des ménages pauvres parmi ceux dont l'origine principale des revenus déclarés est constituée de revenus d'activité salariée ou non salariée en 2014 (en %)	9,7	8,6	8,5	9,2	8,9	10,6
	Intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux en 2014 (en %)	21	22	22	22	22	23
Emploi, travail	Taux de chômage localisé au 4 <sup>e</sup> trimestre 2017 (en %)	7,9	7,7	6,6	7,9	7,4	8,9
	Part des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C dans la population en âge de travailler en 2016 (en %)	13,6	13,0	12,1	13,5	12,9	13,4
	Part des demandeurs d'emploi de longue durée dans la population en âge de travailler en 2016 (en %)	6,3	6,0	5,3	6,2	5,9	6,0
	Taux de sortie en emploi durable des bénéficiaires de contrats aidés dans le secteur marchand en 2015 (en %)	nd	nd	nd	nd	52	53*
	Taux de sortie en emploi durable des bénéficiaires de contrats aidés dans le secteur non marchand en 2015 (en %)	nd	nd	nd	nd	25	26*
Logement	Taux d'effort médian des allocataires d'une aide au logement en 2016 (en %)	18,3	18,0	18,5	18,4	18,3	18,6
	Part des dossiers de surendettement avec impayés d'énergie en 2017 (en %)	46	43	48	45	46	40*
	Nombre de décisions d'expulsions locatives pour 1 000 ménages locataires en 2016 (en %)	7,1	6,9	6,8	5,7	6,7	11,1
	Taux de sortie vers un logement ordinaire des personnes hébergées en centre d'hébergement en 2012 (en %)	nd	nd	nd	nd	34	28
Santé	Taux de recours à la CMU-C en 2014 (en %)	60,9	55,9	66,3	56,0	60,1	64,0
	Taux de recours aux soins dentaires en 2014 (en %)	42,3	43,2	45,2	42,3	43,5	40,6
	Taux de recours aux soins dentaires parmi les bénéficiaires de la CMU-C en 2014 (en %)	39,8	39,3	40,4	40,1	40,0	37,9
Famille, enfance	Part des enfants pauvres de moins de 3 ans dont les parents déclarent une déduction fiscale relative au mode de garde en 2014 (en %)	18,5	19,8	15,2	17,2	17,4	11,2
	Taux de scolarisation à 2 ans en 2016 (en %)	26,5	37,4	25,2	37,4	31,2	11,9
	Taux de retard à l'entrée en 6e en 2017 (en %)	8,0	6,4	6,5	8,4	7,2	8,0
Inclusion bancaire et surendettement	Part d'élèves demi-pensionnaires ou internes dans le second degré à la rentrée 2016 (en %)	91,5	82,0	86,4	86,3	83,7	70,8
	Nombre de dossiers de surendettement déposés en 2016 auprès de la Banque de France	1 616	2 457	2 873	1 885	8 831	194 194
	Nombre de dossiers de surendettement déposés en 2016 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus	326	326	338	305	325	368

\* France entière.

nd : données non disponibles.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2014 ; Pôle emploi-Dares, STMT 2016 ; MENESR-DEPP ; Insee, RP2014 exploitation principale ; Insee, Estimations de population ; Insee, Taux de chômage localisé ; Ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil 2016 ; Banque de France, enquête typologique 2017 ; ASP-Dares ; CNAF ; DREES, Enquête ES 2012 ; Cnamts – SNIIR-AM, datamart DCIR ; Fonds CMU.

pour 1 000 ménages locataires en 2016. Selon ce critère, la Bretagne figure parmi les régions les moins concernées, après la Corse. Calculé sur l'ensemble des régions de métropole, le ratio est nettement plus élevé (11,1). Il varie assez peu entre les départements bretons, de 5,7 dans le Morbihan à 7,1 dans les Côtes-d'Armor. La situation s'avère aussi favorable pour les sorties de centres d'hébergements. Parmi les personnes accueillies dans ces

établissements en 2012, un tiers d'entre elles (34 %) en sont parties pour s'installer dans un logement ordinaire. C'est une proportion plus élevée qu'au niveau national (28 %).

### Santé : moindre recours à la CMU complémentaire en Bretagne, surtout dans le Morbihan

En Bretagne, en 2014, 39,9 % des bénéficiaires potentiels ne recourent pas à la

couverture maladie universelle complémentaire (*définitions*). C'est 4 points de plus qu'en France métropolitaine. Le taux de recours à la CMU-C classe ainsi la Bretagne au 3<sup>e</sup> rang le plus faible des régions, après la Corse et l'Île-de-France. Par départements bretons, le recours à la CMU-C s'avère plus développé en Ille-et-Vilaine (66,3 %) et nettement plus faible dans le Finistère (55,9 %) et le Morbihan (56,0 %).

Le renoncement peut aussi porter plus directement sur les soins, notamment dentaires, essentiellement pour des motifs financiers. Le taux de recours aux soins dentaires en Bretagne en 2014 s'établit à 43,5 % contre 40,6 % en France métropolitaine. Ce taux est plus élevé en Ille-et-Vilaine (45,2 %) et plus faible dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan (42,3 %). Les bénéficiaires de la CMU-C recourent moins fréquemment à ces soins (40 %), malgré cette couverture. Pour cette population, le taux de recours s'avère toutefois supérieur de 2 points à celui de la France métropolitaine et varie très peu d'un département breton à l'autre.

## Taux d'accès élevé aux modes de garde pour les familles pauvres et forte scolarisation des enfants de 2 ans

Le volet familles et enfance du PPPIS identifie comme une mesure prioritaire l'accès aux modes de gardes existants (crèche, garde à domicile, assistante maternelle) pour les enfants de moins de 3 ans issus de familles précaires. Il s'agit notamment de favoriser l'accès à l'emploi pour les parents. La part des enfants pauvres de moins de 3 ans dont les parents déclarent une déduction fiscale relative au mode de garde en 2014 s'établit à 17,4 % en Bretagne, soit 6 points de plus qu'au niveau France métropolitaine. La Bretagne et les Pays de la Loire sont les deux régions de France métropolitaine où l'accès aux modes de garde d'enfants est le plus élevé pour les familles pauvres.

L'accueil précoce en milieu scolaire constitue ensuite un premier levier de lutte contre l'échec scolaire. Il facilite également la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale pour les parents. À la rentrée scolaire 2016, 31 % des enfants de deux ans sont scolarisés en Bretagne. C'est presque trois fois plus qu'au niveau national. La Bretagne se situe là aussi au 1<sup>er</sup> rang des régions, devant les Hauts-de-France (27 %). Avec 37 % d'enfants de 2 ans scolarisés, les départements du Finistère et du Morbihan se placent nettement devant les Côtes-d'Armor (27 %) et l'Ille-et-Vilaine (25 %). L'importance du réseau des écoles privées en Bretagne explique en partie cette situation.

## Faible retard à l'entrée en 6<sup>e</sup> et taux d'accès élevé à la restauration scolaire pour les collégiens et lycéens

À la rentrée 2017, 7,2 % des élèves de la région entrés en sixième ont au moins un an de retard. Le parcours scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré est ainsi légèrement plus fluide qu'au niveau national (8 % de retard à l'entrée en 6<sup>e</sup>). Néanmoins, les situations diffèrent à nouveau d'un département à l'autre. Si le Finistère et l'Ille-et-Vilaine ont des taux de retard proches de 6 %, ils avoisinent 8 % dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan. Favoriser l'accès à la restauration scolaire en rendant effectif le principe de non-discrimination figure également parmi les mesures prioritaires du PPPIS. La garantie d'un repas complet et équilibré par jour est ainsi

considérée comme un levier favorisant la santé publique et l'équité sociale. En Bretagne, près de 84 % des élèves des collèges et lycées sont demi-pensionnaires ou internes à la rentrée 2016, soit 13 points de plus qu'au niveau national. L'accès à la restauration scolaire dans le second degré varie de 82 % des élèves dans le Finistère à 92 % dans les Côtes-d'Armor.

## La Bretagne moins touchée par le surendettement

En Bretagne, 8 800 dossiers de surendettement ont été déposés en 2016. Avec 325 dossiers pour 100 000 habitants de 15 ans ou plus, cette part est moins élevée qu'en France métropolitaine (368). Elle varie de 305 dossiers pour 100 000 habitants dans le Morbihan à 338 en Ille-et-Vilaine. Le PPPIS identifie la nécessité d'une véritable politique de prévention du surendettement. Il s'agit d'éviter la dégradation irréversible des conditions de vie des personnes concernées. Une personne est surendettée quand elle n'arrive plus, malgré ses efforts, et de façon durable, à rembourser ses crédits et ses dettes non professionnelles. La notion de surendettement est subjective pour un ménage : c'est à lui de faire la démarche de déclaration auprès de la Banque de France.■